

FICHE n°2

GT ACCUEIL DES JEUNES A LA DGFIP L'accueil des apprentis

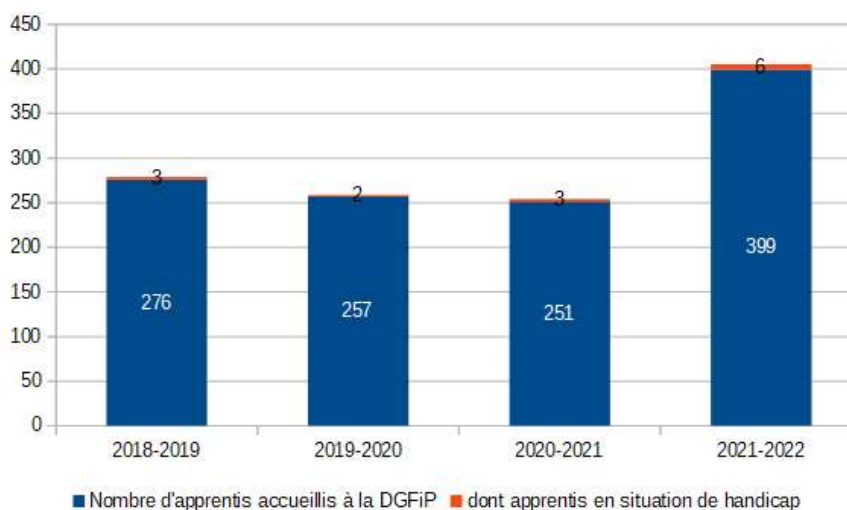
L'apprentissage est une formule d'enseignement en alternance qui permet à un jeune âgé de 16 à 29 ans révolus au début de l'apprentissage, et sauf dérogations, d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme national.

La DGFIP participe, chaque année, depuis 2015, au dispositif d'accueil des apprentis dans la fonction publique sur l'ensemble de son territoire (directions territoriales, directions et services à compétence nationale ou spéciale, services centraux).

1. Les statistiques 2020 et les objectifs 2021

Dans le cadre de la campagne 2020 (année scolaire 2020-2021), la DGFIP a enregistré au 31 décembre 2020, 251 apprentis au niveau national, dont 3 apprentis en situation de handicap.

Ce chiffre est en légère baisse par rapport à la précédente campagne (257 apprentis au 31/12/2019) et représente 93 % de l'objectif assigné à la DGFIP d'accueillir, à l'automne 2020, 270 apprentis.



Afin de relancer la dynamique du recrutement dans la fonction publique de l'État, le gouvernement a fixé des objectifs ambitieux de recrutement de 15 000 nouveaux apprentis pour le cycle 2021-2022. Dans ce contexte, un objectif d'accueil de 600 apprentis au total dans les services de la DGFIP, dont 6 % en situation de handicap, a été annoncé dans la note de campagne du 3 mars 2021 du bureau RH-2C.

Cet engagement a été réaffirmé dans une note du Directeur général en date du 28 avril 2021 diffusée dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place par le gouvernement pour protéger l'avenir des jeunes en cette période de crise sanitaire.

A la date du 2 novembre 2021, 399 apprentis sont susceptibles d'être accueillis à la DGFIP au titre de l'année scolaire 2021-2022 (52 contrats sont encore au statut « prévisionnel »), dont 6 en situation de handicap.

Les trois principaux domaines d'accueil des apprentis sont **la gestion fiscale** (part de 39 % de l'ensemble des contrats en 2020-2021), **l'informatique** (22 %) et le **secteur public local** (16 %).

D'autres familles de métiers accueillent également des apprentis, telles que le domaine, la communication, la fonction comptable de l'État, les ressources humaines, le budget-logistique, la relation à distance et service à l'utilisateur, les études et audits.

Il est souligné qu'à l'issue de leur formation, nombre d'apprentis poursuivent leur évolution au sein de la DGFIP, ce qui traduit l'intérêt des intéressés pour commencer une carrière au sein de nos services. À l'issue de l'année scolaire 2019-2020 :

- 18 apprentis ont vu leur contrat renouvelé à la DGFIP pour préparer le diplôme supérieur ou un autre diplôme ;
- 10 ont signé un contrat à durée déterminée (CDD) à la DGFIP (2 A, 4 B et 4 C) et 2 ont été recrutés en qualité de contractuels handicapés (1 B et 1 C) ;
- 11 ont été lauréats de concours externes à la DGFIP (7 A et 4 C) ;

Sur cette promotion 2019-2020, 8 % des apprentis ont intégré la DGFIP soit par contrat soit par concours.

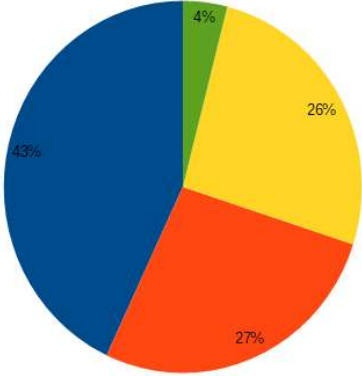
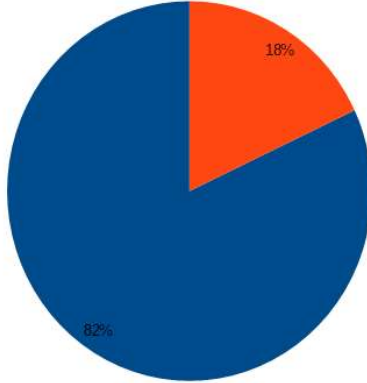
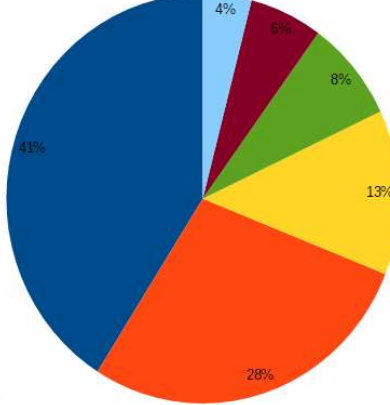
2. Les actions pour mieux accompagner les services et les apprentis

Afin de mieux accompagner les services dans cette procédure de recrutement, le mémento sur le dispositif de l'apprentissage à la DGFIP et la foire aux questions ont été actualisés en mai 2021.

Un **guide du maître d'apprentissage** a été diffusé afin de rappeler le rôle clé de ce dernier pour le développement et l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé par l'apprenti.

Par ailleurs, afin de mieux connaître les apprentis et leurs attentes, une enquête de satisfaction a été organisée, en mai 2021, auprès de ceux présents dans les services.

112 réponses ont été recueillies sur 247, soit un retour de 45 %.

Questions	Réponses
<p>Sur la recherche de leur contrat d'apprentissage ou de leur structure d'accueil : la majorité des apprentis (43 %) ont trouvé leur contrat via leur CFA ou leur établissement de formation.</p>	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Via leur CFA ou leur établissement de formation ■ Par des relations amicales, familiales ou professionnelles ■ Suite à l'envoi d'une candidature spontanée ■ Via le site de la PASS, les salons/forums ou la presse ■ Les réseaux sociaux
<p>Sur la facilité à trouver leur formation en apprentissage : 82 % ont trouvé leur formation facilement ou plutôt facilement. 18 % ont eu des difficultés.</p>	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Facilement ou plutôt facilement ■ Des difficultés
<p>En 3 mots, les apprentis ont évoqué leur entretien d'accueil en majorité comme :</p>	<p>Accueillant. Agréable. Chaleureux.</p>
<p>Sur l'adéquation entre ce qui leur a été présenté et les missions confiées :</p>	<p>Avec une moyenne de 4,13 sur 5, très satisfaisante, les apprentis considèrent qu'il y a eu une bonne adéquation.</p>
<p>Sur l'accompagnement mis en œuvre par le maître d'apprentissage :</p>	<p>91 % des apprentis sont tout à fait ou plutôt satisfaits.</p>
<p>Sur l'accompagnement mis en œuvre par le service des Ressources humaines :</p>	<p>92 % des apprentis sont tout à fait ou plutôt satisfaits.</p>
<p>Concernant leur projet d'avenir : 41 % souhaitent poursuivre leurs études. 28 % préparer des concours. 13 % rechercher un emploi dans le secteur privé. 8 % ne savent pas. 6 % rechercher un emploi dans la Fonction publique (hors concours). 4 % souhaitent faire autre chose (il s'agit notamment de poursuivre une nouvelle alternance).</p>	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre leurs études. ■ Préparer des concours. ■ Rechercher un emploi dans le secteur privé. ■ Ne sait pas. ■ Rechercher un emploi dans la Fonction publique (hors concours). ■ Faire autre chose (notamment poursuivre une nouvelle alternance).



Enfin, à l'instar du livret d'accueil mis en place pour tous les nouveaux entrants, un livret d'accueil est en cours de production pour les apprentis.

Ce livret abordera notamment les points suivants :

- une présentation de la DGFIP,
- leur formation pratique à la DGFIP,
- la vie pratique et la santé et sécurité au travail.

Ils auront également accès à la web app de bienvenue dédiée aux nouveaux arrivants à la DGFIP.

3. Les actions pour valoriser l'apprentissage

Plusieurs actions ont été mises en place pour diffuser et valoriser notre offre d'apprentissage.

3.1. La diffusion sur la PASS

Afin de renforcer sa visibilité, la DGFIP publie toutes ses offres d'apprentissage sur le site de la place de l'apprentissage et des stages dans la Fonction publique (PASS) : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass>.

Dans ce cadre, afin de permettre un traitement plus souple de ces fiches, une simplification du circuit de publication a été mise en place en juin 2021. Les fiches d'offres d'apprentissage, qui étaient publiées jusqu'à présent, exclusivement par le bureau RH-2C, peuvent désormais être publiées par chaque direction locale (service de la formation professionnelle).

Un pas-à-pas pour créer un compte recruteur et saisir les fiches a été transmis à ces services pour les aider dans la mise en place de cette nouvelle procédure.

3.2. La titularisation des apprentis en situation de handicap

Un dispositif permettant la titularisation comme fonctionnaire des apprentis en situation de handicap à l'issue de leur contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial a été institué par l'article 91 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique pour une durée limitée au 6 août 2025.

La DGFIP a décliné les conditions de mise en œuvre de ce dispositif en faveur des apprentis en situation de handicap, au sein de ses services, en leur accordant, à titre expérimental et jusqu'au 6 août 2025, la possibilité d'être titularisés dans un corps à l'issue de leurs contrats d'apprentissage.

La titularisation, sur demande de l'apprenti, est proposée après vérification de l'aptitude professionnelle par une commission de titularisation.

3.3. Les réseaux sociaux

Le bureau RH-2C a participé, en mai 2021 et en octobre 2021, au salon « Paris Pour l'Emploi des Jeunes » qui a généré respectivement 2247 et plus de 400 visiteurs sur le stand de la DGFIP. Plus de 100 CV ont été déposés.

En lien avec le service communication de la DGFIP, une campagne de valorisation des apprentis a été lancée sur les réseaux sociaux, à travers notamment des témoignages d'apprentis présents dans les services.

3.4. L'amicale des apprentis

Le bureau RH-2C a relayé, auprès de tous les apprentis de la DGFIP, l'initiative de deux jeunes apprentis en fonction au Service des Ressources humaines du Secrétariat général de créer une Amicale des apprentis du MEFR afin notamment de favoriser les échanges, développer de l'entraide, et faire connaître la diversité des métiers du MEFR.

Une soixantaine d'apprentis de la DGFIP a rejoint cette communauté qui a été officiellement lancée, le 24 juin 2021, par le Ministre de l'économie, des finances et de la relance, M. Bruno Le Maire et la Secrétaire Générale, Mme Marie-Anne Barbat-Layani.

Cette Amicale va permettre de renforcer encore plus les liens entre les apprentis, et d'échanger les bonnes pratiques. Un groupe de discussion a été créé à cette fin sous Osmose.

La Secrétaire générale a rencontré des apprentis à Bercy, le vendredi 15 octobre 2021, et une photo a été réalisée avec l'ensemble des participants.